

25<sup>c.</sup>

Journal du Lot

25<sup>c.</sup>

ORGANE REPUBLICAIN DU DEPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

Table with columns for subscription duration (3, 6, 12 months), price per month, and total price. Includes rates for Lot and neighboring departments, and other departments.

TELEPHONE 34

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

Table showing advertising rates: ANNONCES JUDICIAIRES (1 fr. 70), ANNONCES COMMERCIALES (1 fr. 70), RECLAMES 3e page (2 fr. 75), 2e page (4 fr. 50).

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La revanche de la route sur le rail. Les autobus et le chemin de fer. Des lettres inédites de Gambetta.

La question dont s'est occupé le Conseil général du Lot pendant sa récente session n'est pas particulière à notre département. Elle se pose partout de la même façon.

Les entreprises automobiles se sont multipliées. Elles couvrent la France d'un réseau dont les mailles sont déjà si serrées qu'il assure, des hameaux perdus dans la montagne jusqu'aux grandes cités, une circulation ininterrompue.

Et que d'avantages sur le chemin de fer ! Quelle supériorité de souplesse et de commodité ! L'auto ne fait pas de différence entre les grands centres et les petits pays.

Or, un autre confrère assure que les lettres récemment publiées par Georges Suarez ont la même origine que celles dont Paul Deschanel s'était fait l'éditeur.

Une bonne partie du trafic ferroviaire est déjà perdue. Chaque jour, désormais, partent de Paris et de grands centres régionaux ces camions dont la capacité augmente progressivement, grands comme des wagons et suivis de « remorqueurs » qui en font comme des commencements de « trains sur routes ».

Or, ces « poids lourds » font le désespoir des Ponts et Chaussées dont ils abiment les routes ! Ces routes qui nous coûtent annuellement plus de quatre milliards ! Ils ne payent aucun impôt particulier à l'Etat, gardent la totalité de leurs recettes et contribuent même pas à l'entretien des voies qu'il faut réparer à grands frais derrière eux.

Mais si le fisc ignore encore ces nouveaux-venus dans la vie moderne, il frappe au contraire très durement le chemin de fer.

Informations

A Genève

L'Assemblée de la Société des Nations, M. Herriot a prononcé, jeudi, un émouvant discours, dans lequel il a précisé la position de la France et proclamé sa foi dans la mission de la S. D. N.

« La S. D. N. devrait obtenir deux résultats essentiels : 1. Réduire, sinon supprimer, les diplomates secrets, qui ont causé tant de guerres ; 2. Mettre fin au système, longtemps classique, des groupements de puissances directrices à la tradition des équilibres, en plaçant sur le même niveau toutes les nations, grandes et petites, en les appelant à concourir pour la formation d'une opinion publique d'un type nouveau, exclusive de toute hégémonie ».

M. Herriot a été longuement applaudi.

Banque de France

Le bilan de la Banque de France, pour la semaine du 16 au 26 septembre, fait ressortir une encaisse-or de 32.621.794.767 fr. 10, en augmentation de 113.852.822 fr. 14 sur la semaine précédente.

Syndicat des Instituteurs

An cours d'une réunion du Bureau syndical national des instituteurs, qui a eu lieu 211, rue Lafayette, les membres du bureau, après examen de la situation, ont voté un ordre du jour demandant :

1. Que la révision de la carte scolaire soit définitivement opérée au sein des Conseils départementaux avec les garanties prévues par la loi ; 2. Que les suppressions provisoires n'atteignent ni les écoles à une seule classe, ni les postes des localités où joue la concurrence de l'enseignement privé ; 3. Que le problème des créations nécessaires soit traité en même temps que celui des suppressions provisoires ; 4. Que soit réduit au strict minimum le nombre des postes laissés provisoirement vacants ; 5. Qu'aucune diminution de situation ne soit infligée aux instituteurs et institutrices dont le poste est supprimé ; 6. Que les élèves-maitres et élèves-maitresses puissent être nommés dans leurs départements respectifs.

Le pain va être meilleur. Le Journal Officiel publie un décret aux termes duquel le taux d'extraction des farines panifiables destinées à la consommation indigène ne peut être supérieur à 66 0/0.

Vapeur échoué. Le cargo-boat japonais « Oregon-Maru » a trouvé échoué près de l'île Amchitka le vapeur américain « Nevada », qui avait fait savoir mardi soir qu'il était en train de couler.

Cependant, en raison de la tempête qui souffle à cet endroit, le « Oregon-Maru » n'a pas encore pu effectuer le sauvetage des 35 membres de l'équipage. Quatre de ces derniers ont été aperçus sur les rochers de l'île Amchitka. On ignore où se trouvent les autres.

En Suisse. Le Conseil national a adopté, par 90 voix contre 60, une proposition de réduire de 7 1/2 0/0 les salaires et traitements du personnel fédéral, du 1er juillet 1923 au 31 décembre 1934.

Le Conseil fédéral avait proposé 10 0/0 de réduction. Un conseiller fédéral a déclaré que le Conseil fédéral examinera jusqu'en fin décembre si les conditions lui permettent d'adhérer à la décision du Conseil national ou si les circonstances l'obligeront à maintenir des réductions plus étendues.

Les Elections en Grèce. Les résultats définitifs des élections législatives sont les suivants : 102 libéraux, 96 populistes, 15 progressistes, 5 radicaux-socialistes, 1 républicain conservateur, 6 agrariens ouvriers, 3 libéraux penseurs, 9 communistes, 10 agrariens, 3 indépendants.

Bolivié et Paraguay. Un communiqué du ministère de la Guerre annonce que le colonel Estigarribia, commandant les forces paraguayennes, a percé la troisième ligne de défense ennemie.

LES ÉVÉNEMENTS

La réduction des armements. La France a donné l'exemple du désarmement en supprimant les deux tiers de ses régiments d'avant-guerre.

Des ouvriers occupés par une entreprise brigolaisée ont été surpris par la foudre et ont été projetés sur le sol. Deux ont été tués.

Une nouvelle baisse s'est produite à la foire de Limoges surtout sur les veaux.

La jeune Raymonde Lattinière, 14 ans, demeurant à Preuilly (Bourges), avait été piquée par un insecte. Elle a succombé. Son grand-père en apprenant la fatale nouvelle est mort subitement.

Sir Percy Walter Greenaway a été élu lord-maire de Londres, jeudi.

On annonce qu'un important mouvement préfectoral va avoir lieu prochainement.

M. Yves Nicolas, dit Ervoan Moricé, doyen des maires de France, chevalier de la Légion d'honneur, vient de s'éteindre à l'âge de 102 ans, en son village natal à Bugueles-en-Pevenan.

NOS ÉCHOS

L'obligante secrétaire. C'était un danseur célèbre. Chaque année, au printemps, Paris l'acclamait.

Un Anglais conduit pour la première fois son fils au club, et lui offre un copieux dîner arrosé de vins généreux.

Vois-tu, mon fils, s'écrie-t-il vers la fin du repas. Tous les vices sont hideux, mais le plus répugnant de tous, c'est l'ivrognerie.

Oui, papa. Ne deviens jamais comme ce monsieur qu'on distinguait qui dîne seul à la table voisine.

Pourquoi, papa ? Parce qu'il est gris. Tu ne saurais plus ce que tu ferais. Tu t'élancerais, tu aurais des bourdonnements dans les oreilles, des tremblements dans la main.

Mais, je n'en vois qu'une, papa.

Un journal anglais rapporte que M. Montagu Norman dont les disparitions ont été signalées ces jours-ci au cours de son voyage aux Etats-Unis, avait eu soin de se munir de papiers en double au nom de Clarence Skinner. C'est ainsi qu'il se dissimulait.

Or, Skinner veut dire : « Celui-qui enlève-la-peau », et Clarence est dérivé de l'anglais « blanc ».

Le journal observe que chaque voyage du gouverneur de la Banque d'Angleterre à l'étranger a été suivi de lourdes pertes pour l'épargne de toutes les nations.

DES TAPIS DE BRUYÈRE AUX TAPIS DE LAINE...

Le plateau de Milllevaches et ses alentours.

Moins écarté que le monument de l'Aigle, l'hôtel de Ventadour n'est pas facile à découvrir pour le passant qui le cherche dans la nuit.

II. Ici se vérifie cette observation de M. A. Bourotte, définition étymologique du plateau de Milllevaches, peut-être moins fantaisiste qu'elle ne paraît : « Une mer aux vagues subitement pé-

« Des tapis de bruyère aux tapis de laine... » Les vagues de bruyère se font tapis de laine et les tapis de laine se font bruyère.

« Une mer aux vagues subitement pétrifiées, ou parfois une horde d'animaux fantastiques antédiluviens dont on ne verrait que les dos et les crêtes... »

« Les tapis de bruyère aux tapis de laine... » L'ouvrage auquel j'emprunte cette citation évocatrice m'apprend que ce pays en apparence aride est l'un des plus humides de la France.

« Des tapis de bruyère aux tapis de laine... » Les tapis de bruyère aux tapis de laine, les tapis de laine aux tapis de bruyère.

« Les tapis de bruyère aux tapis de laine... » Les tapis de bruyère aux tapis de laine, les tapis de laine aux tapis de bruyère.

« Les tapis de bruyère aux tapis de laine... » Les tapis de bruyère aux tapis de laine, les tapis de laine aux tapis de bruyère.

« Les tapis de bruyère aux tapis de laine... » Les tapis de bruyère aux tapis de laine, les tapis de laine aux tapis de bruyère.

« Les tapis de bruyère aux tapis de laine... » Les tapis de bruyère aux tapis de laine, les tapis de laine aux tapis de bruyère.

LES ÉVÉNEMENTS

La réduction des armements. La France a donné l'exemple du désarmement en supprimant les deux tiers de ses régiments d'avant-guerre.

Des ouvriers occupés par une entreprise brigolaisée ont été surpris par la foudre et ont été projetés sur le sol. Deux ont été tués.

Une nouvelle baisse s'est produite à la foire de Limoges surtout sur les veaux.

La jeune Raymonde Lattinière, 14 ans, demeurant à Preuilly (Bourges), avait été piquée par un insecte. Elle a succombé.

Sir Percy Walter Greenaway a été élu lord-maire de Londres, jeudi.

On annonce qu'un important mouvement préfectoral va avoir lieu prochainement.

M. Yves Nicolas, dit Ervoan Moricé, doyen des maires de France, chevalier de la Légion d'honneur, vient de s'éteindre à l'âge de 102 ans.

NOS ÉCHOS

L'obligante secrétaire. C'était un danseur célèbre. Chaque année, au printemps, Paris l'acclamait.

Un Anglais conduit pour la première fois son fils au club, et lui offre un copieux dîner arrosé de vins généreux.

Vois-tu, mon fils, s'écrie-t-il vers la fin du repas. Tous les vices sont hideux, mais le plus répugnant de tous, c'est l'ivrognerie.

Oui, papa. Ne deviens jamais comme ce monsieur qu'on distinguait qui dîne seul à la table voisine.

Pourquoi, papa ? Parce qu'il est gris. Tu ne saurais plus ce que tu ferais.

Mais, je n'en vois qu'une, papa.

Un journal anglais rapporte que M. Montagu Norman dont les disparitions ont été signalées ces jours-ci au cours de son voyage aux Etats-Unis, avait eu soin de se munir de papiers en double au nom de Clarence Skinner.

Or, Skinner veut dire : « Celui-qui enlève-la-peau », et Clarence est dérivé de l'anglais « blanc ».

Le journal observe que chaque voyage du gouverneur de la Banque d'Angleterre à l'étranger a été suivi de lourdes pertes pour l'épargne de toutes les nations.

LES ÉVÉNEMENTS

La réduction des armements. La France a donné l'exemple du désarmement en supprimant les deux tiers de ses régiments d'avant-guerre.

Des ouvriers occupés par une entreprise brigolaisée ont été surpris par la foudre et ont été projetés sur le sol. Deux ont été tués.

Une nouvelle baisse s'est produite à la foire de Limoges surtout sur les veaux.

La jeune Raymonde Lattinière, 14 ans, demeurant à Preuilly (Bourges), avait été piquée par un insecte. Elle a succombé.

Sir Percy Walter Greenaway a été élu lord-maire de Londres, jeudi.

On annonce qu'un important mouvement préfectoral va avoir lieu prochainement.

M. Yves Nicolas, dit Ervoan Moricé, doyen des maires de France, chevalier de la Légion d'honneur, vient de s'éteindre à l'âge de 102 ans.

NOS ÉCHOS

L'obligante secrétaire. C'était un danseur célèbre. Chaque année, au printemps, Paris l'acclamait.

Un Anglais conduit pour la première fois son fils au club, et lui offre un copieux dîner arrosé de vins généreux.

Vois-tu, mon fils, s'écrie-t-il vers la fin du repas. Tous les vices sont hideux, mais le plus répugnant de tous, c'est l'ivrognerie.

Oui, papa. Ne deviens jamais comme ce monsieur qu'on distinguait qui dîne seul à la table voisine.

Pourquoi, papa ? Parce qu'il est gris. Tu ne saurais plus ce que tu ferais.

Mais, je n'en vois qu'une, papa.

Un journal anglais rapporte que M. Montagu Norman dont les disparitions ont été signalées ces jours-ci au cours de son voyage aux Etats-Unis, avait eu soin de se munir de papiers en double au nom de Clarence Skinner.

Or, Skinner veut dire : « Celui-qui enlève-la-peau », et Clarence est dérivé de l'anglais « blanc ».

Le journal observe que chaque voyage du gouverneur de la Banque d'Angleterre à l'étranger a été suivi de lourdes pertes pour l'épargne de toutes les nations.



# Chronique du Lot

## LA QUESTION DES ECOLES AU CONSEIL GENERAL

A propos d'un vœu déposé en fin de séance, mardi après-midi, le Conseil général du Lot a assisté à une discussion qui relevait plutôt du Parlement que de l'Assemblée départementale.

Ce vœu relatif à la suppression de classes ou d'écoles laïques que le ministère de l'Éducation nationale est obligé d'effectuer en exécution de la loi votée le 15 juin 1932 qui prescrit une réduction de 5/10 sur l'ensemble des dépenses de chaque département ministériel. Ce vœu demandait qu'aucune suppression ne fût faite dans le Lot qui risquait d'être préjudiciable à l'école laïque.

M. de Monzie déclara tout de suite que pour prendre librement part à la discussion il demandait à être remplacé momentanément à la présidence. Et cédant le fauteuil à M. Rougier, vice-président, il fit, devant le Conseil, un exposé complet de la question. — Nous allons essayer de résumer. — Brevement, dans ses éléments principaux, cette discussion justament qualifiée de « magistrale » par M. Limes.

Au ministère de l'Éducation nationale, comme à celui de la justice, la presque totalité des dépenses sont des crédits affectés aux paiements du personnel. Aucune dépense de matériel, puisque les constructions ou entretiens d'écoles sont payées par des crédits spéciaux. De la résulte une difficulté presque insurmontable pour appliquer cette réduction de 5/10 qui la loi rend cependant obligatoire. Grâce à certaines dispositions particulières, on y parviendra peut-être dans l'enseignement secondaire. Pour le primaire, c'est presque impossible. Néanmoins, il faut essayer.

Et, dans ce but, M. de Monzie a rédigé la circulaire contre laquelle le vœu déposé semble dirigé. Le ministre — car, ici, c'est le ministre qui parle — et non plus le conseiller général — expose alors, en détail, comment il a été amené à donner ces instructions, quel est exactement la nature, dans quel esprit elles sont faites et comment elles seront appliquées.

Retenons de ces explications que cette circulaire formule des règles générales et que leur application dans chaque département est confiée à l'administration académique laquelle doit prendre l'avis du Conseil départemental. Celui-ci, consulté, exprime en toute liberté et en toute connaissance de cause, son sentiment pour la meilleure mise en pratique des instructions ministérielles. C'est la seule manière pratique de procéder et celle qui permet de réaliser avec le moins de dommages les mesures imposées. L'administration centrale ne peut pas connaître les cas spéciaux, les situations particulières.

Il va de soi que la loi organique de l'enseignement que nous comprenons nous aussi — que nous redisons à l'essentiel — nous refusons dans la Chambre ne refusera pas dans la préparation du prochain budget les ressources dont le ministre a besoin pour le fonctionnement de l'enseignement laïque.

M. de Monzie répliqua qu'il serait enchanteré qu'on lui rendit un peu de liberté. Mais il ne s'agit pas maintenant du budget de l'année prochaine, qui sera ce qu'il sera. En l'attendant, il s'agit de mesures immédiates que la loi — acceptée et soutenue par la commission des finances — rend obligatoires tout de suite.

Après plusieurs répliques qui n'apportent aucun élément nouveau dans la discussion et après l'intervention de plusieurs conseillers sur des cas particuliers qu'on soumet au ministre et qu'il se refuse à connaître — car c'est l'affaire de l'administration académique du Lot et du Conseil départemental qui se réuniront demain et dont la décision doit être libre — M. de Monzie déclare que les explications de M. de Monzie sont de nature à donner toute satisfaction et qu'il n'y a pas lieu à maintenir le vœu proposé.

Celui-ci est alors retiré et la discussion s'achève dans l'accord général.

### Armée

M. Grul, sous-lieutenant au 16<sup>e</sup> tirailleurs sénégalais est promu lieutenant.

### Promotion

Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote M. Pineau, chef de bataillon au 80<sup>e</sup> d'infanterie, est promu au grade de lieutenant-colonel et affecté au 159<sup>e</sup> d'infanterie, détaché comme commandant d'armes à Modane.

Nos félicitations à M. Pineau, qui fut lieutenant au 7<sup>e</sup> d'infanterie et qui est le neveu de Mlle Prunieras, de Cahors.

### Gendarmerie

Notre compatriote, M. Combes, capitaine de gendarmerie à Alençon, est affecté à Figeac.

M. Combes, qui est un Cadurcien et le gendre de M. Alayrac, conseiller municipal, revient dans le Lot où il compte de nombreux amis.

M. Pelat, capitaine à Figeac, est affecté à Toulon.

## LE PROBLEME DU BLE

Dans sa dernière réunion, l'Office agricole du Lot, sur la proposition de MM. Jardel, Constant et Laparra, a adopté l'appel demandant aux Caisses de crédit agricole de financer de leurs récoltes les cultivateurs qui ont besoin d'argent afin qu'ils ne soient pas obligés de vendre tout de suite et à n'importe quel prix.

Le Conseil général a fait sien ce vœu dont nous donnons le texte d'autre part. Nous espérons que les agriculteurs entendront l'appel adressé par des personnalités averties.

Des spéculateurs ont déclenché au mois d'août une active campagne pour acheter la récolte à bas prix. Pour cela les bruits les plus fantaisistes tendaient à faire croire à une récolte exceptionnelle. C'est ainsi qu'une feuille commerciale donnait pour le Lot une production moyenne de l'hectare de 1.500 kgr. Des producteurs affolés, ignorants et manquant d'argent ont vendu à des cours nettement insuffisants. Officiellement la récolte de blé atteint en France 90 millions de quintaux, elle correspond aux besoins de la population.

Le Ministre de l'Agriculture a pris toutes les mesures en son pouvoir pour assainir le marché : maintien du droit de douane de 80 fr. les 100 kilos; contingentement de l'importation, abaissement de 50/10 à 30/10 du taux d'emploi des blés étrangers. Un contrôle très sérieux est exercé pour éviter une plus forte utilisation, etc.

Les agriculteurs soutenus par les pouvoirs publics ont donc la possibilité de résister pour obtenir le prix de 140 fr. les 100 kilos que s'est fixé l'Association Générale des Producteurs de blé.

Le producteur se doit d'écouler régulièrement sa récolte dans le cours de la campagne en vendant par fractions, tous les trois mois, par exemple. Il évite ainsi l'accaparement entre les mains des spéculateurs, il vend à un prix moyen, en tout cas supérieur à celui obtenu au cultivateur, qui, pris de panique, vend la totalité de sa production dès que les battages sont terminés.

Si le cultivateur a besoin de capitaux il peut solliciter auprès de la Caisse de Crédit agricole mutuel un prêt à court terme. Les garanties qu'il peut offrir sont : soit un dépôt de titres, soit la garantie d'une personne solvable, soit un Warrant. Un groupe de cultivateurs peut également se porter caution solidaire les uns des autres. Dans le Lot ces prêts sont consentis pour une durée de 3, 6, 9, 12 mois avec un taux d'intérêt de 5/10 l'an.

Dans les régions où les cultivateurs consomment sous forme de pain le plus grand partie du blé qu'ils récoltent la constitution de Meuneries-Boulangeries Cooperatives présentent le plus grand intérêt. À la condition que l'entreprise soit créée dans de bonnes conditions au point de vue installation, crédit, personnel, obligations de coopératives. Le Concours de la Direction des Services agricoles, du Génie rural et du Crédit agricole est nécessaire.

Le prix de 140 francs que peuvent fixer les agriculteurs est raisonnable, car il correspond à la rémunération au plus juste prix des frais de culture. En l'obtenant, ils éviteront la ruine de la culture du blé sans léser les intérêts des consommateurs, ils ne feront que s'assurer le bénéfice que recherchait la grande minoterie en déclanchant la campagne de baisse. [Direction des Services Agricoles].

## Le service d'eau potable à Gramat

La solennité grandiose de la cérémonie présidée par Edouard Herriot a fait un peu oublier, il faut bien le dire, l'objet primitif de cette journée qui était d'inaugurer les travaux de distribution d'eau potable dans la capitale du Causse.

Peut-être n'est-il pas trop tard pour en parler un peu. Et d'abord nommons ici ceux qui ont été les initiateurs. La réalisation de ce projet est due à MM. Mazet, maire; Beffara, Maisonhau, adjoints; Bergougnoux, Courtieu, Cussanon, Deeros, Delmas, Fabre, Farinier, Grimal, Gratiats, Goudeau, Larnaudie, Marty Martin, Marcellin, Roudary, Rossignol, Tournié et Vedel, Conseillers municipaux.

On sait que Gramat, sur le plateau calcaire des Causses, ne pouvait mettre à la disposition de ses habitants qu'une très faible quantité d'eau potable. Ne pouvant capter des sources, un seul moyen restait : c'était d'utiliser les eaux de l'Alzou. Mais il fallait les rendre potables. M. Vilatte, ingénieur du S.V. fut chargé d'étudier et de faire exécuter le projet qu'on vient de réaliser.

L'exécution des travaux d'épuration et de filtration fut confiée à M. Henri Chabal, ingénieur à Paris qui construisit les réservoirs et le bâtiment de la station de pompage. L'épuration et la filtration sont complétées par la « verdisation » qui assure une épuration bactériologique parfaite.

Les travaux commencés le 24 mars 1931 ont été achevés le 16 juin 1932. Depuis lors, Gramat est doté d'un service de distribution d'eau saine et abondante qui fonctionne très bien et contribue au bien-être de la population.

Voilà une œuvre bien conçue et bien réalisée, et dont on ne saurait trop féliciter l'excellent et dévoué maire, M. Mazet, à qui sa ville sera redevable d'un progrès de toute première importance.

### Aux trufficulteurs du Lot

Le 9 octobre 1932 aura lieu à Sarlat, à 9 heures (salle du théâtre), une réunion de tous les trufficulteurs du Périgord et du Quercy, en vue de la formation d'une Fédération interdépartementale.

Ordre du jour : délimitation de la zone de production de la truffe.

## CAHORS

### LE LOT A PARIS

La Société « Le Cahors du Quercy » donnera sa première fête de la saison, le dimanche 9 octobre prochain, dans les salons du Palais des Ingénieurs Civils, 19, rue Blanche, à 14 heures.

Cette matinée, donnée en collaboration avec la Société « Les Cadets du Quercy », comprendra : 1<sup>o</sup> Concert vocal et instrumental. 2<sup>o</sup> Bal à grand orchestre.

Pour cette fête, le Comité a fait le nécessaire pour que les amateurs de chant et de musique en emportent le plus agréable souvenir et les chaussures de danseurs le plus cuisant des regrets. Donc, dimanche, rue Blanche, ne manquez pas de se rendre dans les originaires du Lot à Paris, sans compter les étrangers à ce département, qui n'ignorent pas le sympathique accueil qui leur est fait à ces belles réunions. — Le Comité.

**Attention ! retardez vos montres**  
C'est ce soir samedi, 1<sup>er</sup> octobre, le retour à l'ancienne heure. N'oubliez pas de retarder montres et pendules d'une heure.

Dimanche matin, on aura une heure de plus à dormir.

**Ecole d'Aéronautique de Versailles**  
Nous apprenons avec plaisir que M. André Pujol a été reçu élève-officier mécanicien à l'Ecole Aéronautique de Versailles. Ajoutons que sur 200 candidats, 2 seulement ont été admis.

Nos vives félicitations à notre jeune compatriote.

**Enseignement primaire supérieur**  
Par arrêté préfectoral, sont nommés instituteurs et institutrices dans le Lot : Mme Bourdard, institutrice à Vaillac, est nommée à St-Germain.

M. Sénac, instituteur à Salvac, est nommé à St-Germain.

Mme Brouel, institutrice à Laborie, commune de Prendeignes, est nommée à Quissac.

Mlle Theil, institutrice à Ladirat, est nommée à Gorse.

M. Nouelle, instituteur à Condat, est nommé à S-Sozy.

M. Rigal, instituteur à Flaungnac, est nommé à Mardel.

M. Lagarrigue, instituteur à Gramat, est nommé à St-Cirgues.

Mme Lagarrigue, institutrice à Issen-dols, est nommée à St-Cirgues.

Mme Deviers, institutrice à Lafontade, est nommée à Lamativie.

**Association des cheminots Anciens Combattants (Section de Cahors)**  
Une réunion générale aura lieu le mardi 4 octobre à la salle du 1<sup>er</sup> étage du Café de Bordeaux, à 20 h. 30 très précises.

Comptes rendus des derniers Conseils d'administration ; Projet Rognon ; Votes importants concernant la nouvelle organisation des Services de l'Association ; Congrès de 1933. Nomination des Commissions ; Inauguration de la Bibliothèque locale et du service de renseignements ; Etablissement d'une permanence ; En raison de l'importance de l'ordre du jour tous les sociétaires sont instamment priés d'assister à cette réunion.

**Syndicat d'Initiative de Cahors et ses environs**  
Assemblée générale de 1932. — L'Assemblée générale du S.I. de Cahors et ses environs aura lieu le dimanche 16 octobre, à 11 heures du matin dans une salle de la Mairie.

MM. les membres du Syndicat sont instamment priés de se rendre à cette réunion particulièrement importante, dont l'ordre du jour est le suivant :

Compte rendu du Trésorier.  
Rapport moral du Président sortant.  
Renouvellement du bureau.  
Questions diverses.

**Anciens Artilleurs du 34<sup>e</sup>**  
Le banquet des anciens du 34<sup>e</sup> régiment d'artillerie, est définitivement fixé au dimanche 23 octobre prochain, à midi, à Périgueux.

Le Comité d'organisation a fait choix de l'Hôtel Déjean et le complément et aimable traitement a soumis un menu qui donnera satisfaction à tous les gourmets qui formeront le 34<sup>e</sup>. Le prix abordable et raisonnable a été fixé à 20 fr.

Tous les camarades du 34<sup>e</sup> sont invités à faire parvenir leur adhésion le plus tôt possible, et au plus tard le 20 octobre, à M. Hautefort, secrétaire général des hôpitaux de Périgueux, soit par mandat, soit par virement à son compte-courant postal : Bordeaux, n<sup>o</sup> 90-89.

De divers points de la France, des camarades ont déjà fait parvenir leur adhésion. Aussi cette réunion groupera un grand nombre d'artilleurs et on peut prévoir que son succès sera encore plus grand que celui de l'an dernier.

### Compatriote

Nous apprenons que notre compatriote M. Massip, receveur des Postes à Lesparre est promu à la 3<sup>e</sup> classe et est nommé, sur sa demande, à Pessac, banlieue de Bordeaux.

Nos félicitations à notre excellent compatriote.

### Tribunal de simple police

Dans son audience du 28 septembre, le tribunal de simple police a prononcé les condamnations suivantes : 5 amendes à 1 franc pour défaut d'éclairage, défaut de plaque d'identité, ivresse, dépôt de viande avariée. 20 amendes à 2 francs pour excès de vitesse, deux amendes à 2 francs pour défaut de permis de conduire.

### Barque volée

M. Foix, greffier à Brive, a une barque à Gluges dont il a confié la garde à Malbec, cultivateur.

Ces jours derniers, M. Malbec constata que la barque avait disparu. Il a porté plainte.

Les jours derniers, M. Malbec constata que la barque avait disparu. Il a porté plainte.

Les jours derniers, M. Malbec constata que la barque avait disparu. Il a porté plainte.

### Vol de 4.945 francs

M. Jean Rue, propriétaire à Montcuq, s'étant absenté de chez lui, constata en y rentrant, qu'on lui avait volé 4.935 fr. Plainte. Enquête.

### Coups et blessures

M. Roger Conquet, cultivateur à Lalbenquet, a porté plainte contre son voisin, M. Escaut, qu'il accuse de l'avoir violemment frappé et d'avoir giflé et renversé sa mère, qui venait à son secours. M. Escaut prétend que c'est lui qui a été assailli et frappé. Des témoignages semblent donner raison à M. Roger Conquet. Tout cela pour une histoire de canard tué. La gendarmerie essaye de savoir.

### En descendant du tombeau

M. Brugalères, de Parnac, conduisait un tombeau chargé de pierres pour la réfection du chemin.

Par suite d'un faux mouvement, il tomba et se brisa le poignet droit. Transporté à l'hôpital de Cahors, il a reçu les soins nécessités par son état.

### Sous le bœuf

M. Jean Rigal, de Parnac, était sur une charrette chargée de pierres lorsque le bœuf qui traînait la charrette fut pris de peur et s'emballa.

M. Rigal fut projeté sur le sol et, en même temps, la charrette se renversa, et le bœuf tomba. Mais le bœuf tomba sur M. Vidal.

Des témoins de l'accident accoururent et M. Vidal fut dégagé. Il a reçu des contusions qui sont sans gravité.

### Auto contre moto

Sur la route de Lacapelle, un motocycliste passait, lorsqu'un tourneur de la route, une auto pilotée par M. Bertrand, de Toulouse, déboucha.

Le motocycliste, qui faisait une promenade en touriste, venant de la Haute-Vienne, ne put pas garer. Heureusement, motocycliste et automobiliste marchaient à une allure modérée.

Le choc ne fut pas trop brusque ; toutefois, le motocycliste tomba sur la route. Il n'eut pas de mal.

Le touriste et la moto furent transportés à Montauban par M. Bertrand.

### Tentative de cambriolage

Dans la nuit de mardi, les locataires d'un immeuble, avenue de la Gare, furent réveillés, par certains bruits. Il semblait que l'on tentait d'ouvrir la porte d'entrée qui, heureusement, était verrouillée.

Les locataires se levèrent et aperçurent une leur projetée, probablement, par une lampe électrique.

Le cambrioleur, attendant marcher dans l'appartement, descendit, en toute hâte les escaliers et disparut.

C'est le deuxième exploit nocturne commis par les cambrioleurs dans la rue de la Banque et l'Avenue de la Gare, depuis 1 mois environ.

### Le camion écrasa le vélo

M. Fougères était à Prayssac et causait, sur la route avec des amis, tenant sa bicyclette à la main. Un camion arriva, heurta la bicyclette qui fut fortement endommagée.

M. Fougères protesta, mais le conducteur ne désigna pas à arrêter le camion. Plainte a été portée contre lui. Une enquête est ouverte.

### Lanterne éteinte

Jonquères, cultivateur à St-Cernin, avait oublié d'allumer la lanterne de son vélo. Procès-verbal a été dressé.

### Contraventions

La gendarmerie a dressé les contraventions suivantes : Haddi-ben-Mohamed, 29 ans, manoeuvre à Albi, pour défaut de renouvellement et de visas sur sa carte d'identité.

Dellac Henri, 59 ans, hôtelier à Calès, pour défaut d'inscription de voyageurs. Lespinasse Lucienne, 21 ans, demeurant à Caulet, commune de Rocamadour, défaut de plaque de contrôle à sa bicyclette.

Rosca Auguste, 39 ans, manoeuvre à Calès, pour défaut de visa à sa carte d'identité.

Da Silva Felipe, 31 ans, manoeuvre à Calès, défaut de visa à sa carte d'identité.

Baudry Jules, 27 ans, manoeuvre à Labeyrie, pour défaut d'éclairage à sa bicyclette.

Iragne Henri, 23 ans, demeurant à Cahors, pour défaut d'éclairage.

Casarotte Guisepppe, 37 ans, manoeuvre à Mercuès, pour défaut d'éclairage à sa bicyclette.

Pour défaut de lanterne à feu rouge à l'arrière de leur voiture, contravention a été dressée à MM. Elie Bonnet, Miquel, Delmas et Cassagne, de Gourdon.

Pour défaut d'éclairage à leur bicyclette, contravention a été dressée à MM. Cazotte, Boudry, Irague, manoeuvres.

### Noctambules gênants

Sur la place Galdemar, vers deux heures du matin, cinq jeunes gens dansaient aux sons d'une cloche, autour d'un camarade en costume de nudiste. Leurs chants et leurs cris importunaient si fort les voisins qu'ils portèrent plainte. Notre actif commissaire de police, après une verte semonce, leur a imposé un versement au Bureau de Bienfaisance. — Bien jugé !

### Triple contravention

Les gendarmes en tournée rencontrèrent le nommé Laurent Ganil, cultivateur à Soullomès qui était à bicyclette et constatèrent que le vélo n'était pas éclairé, qu'il n'avait ni plaque d'identité ni appareil sonore.

Ganil a encaissé trois contraventions.

### Sans autorisation

Tinella, 29 ans, marchand ambulancier, s'était installé sur la place publique et vendait divers objets.

Mais il n'avait pas l'autorisation de vendre. Procès-verbal a été dressé.

### Vol d'une bicyclette

M. Rigal, entrepreneur de transports à Cahors, a porté plainte contre Marcel S... son ancien employé, qu'il accuse de lui avoir emporté une bicyclette, lorsqu'il fut congédié, faute de travail. Comme ce dernier a quitté Cahors, on n'a pas encore pu l'interroger.

### LE CALICE DE LA MORT

Pour tout cor au pied, ce calice est un flacon de « Diable ». « Le Diable » enlève les cors en six jours, pour toujours. 3 fr. 95, toutes pharmacies. Attention !... Exigez « Le Diable », Epernay, Phie Weinmann, Dépôt à la Phie Orliac à Cahors.

### Pitsou Réfrain de Marseillais

(ou, lou dorré soun d'un Tromboné)

Lus tours de Boto en motinad, Opres obé bien desunad, Lo Musiquo domno l'obado O tous los Goutoriatas, Grouss-cayso, pistoun, tromboné, Clarinetto, piffré, tambour, Fôou ooutant dé brut que lou troné Dins los ruos et sus carrefours. Bôou debout tsas Moussu lou Mairo, Tsas lou Counsillié Tsénéral, Tsas l'otsouent et tsas sous counfréros Los Counsilliers Municipals.

Lus tsouyans hommés dé lo Boto, Dins lours poullits hoilloments, Orton péton los priméros notos, Ofrron bouquets et coumpliments : « Allons Enfants dé lo Patrio. » Fo branzit l'ayré oy olentours. Dobout lus chefs dé los Mairios, Lo Marseillais dé dé rigour ! Opres, quo sé passé en fomillio. Lus musiciens podout tsougua Dobout los portos dé los fillos, Balsos, polkas ou mazourkas !

Un tsour dé Boto dé Bouyssière, Ou dé Croysast, sabi pas bien, Dobout l'otsouent d'un ancien Mairo, S'orrétrouons Lus Musiciens : « Endoun çô fait un Commissari, « Quéts oquo qué fosen tsougua ? « S'ouplindis ouel, yeoon bous pari « Qué donnero rés, l'ouhribigant ! « Qual pas nno Danso noubello, « Ni rés dé trop rouptinguent, « Lou qual flotta, car sé roppello « Quéts estat quicon dins lou temps. »

« Olobé », çô fait lou Tromboné, Réoummat par estré farçur, « Sé estat quicon lou paouré hommé, « Foutén li un cop dé « Sang Impur ! »

Armand LAGASSIÈRE.

### OFFRE GRACIEUSE

E. POPOVITCH  
Coiffeur pour Dames  
rue du Maréchal-Foch

CAHORS, téléphone 170

est heureux de faire part à son élégante clientèle que

### L'Académie Scientifique de Beauté DE PARIS

a délégué une Dame Professeure de son Institut pour faire dans ses Salons des démonstrations gracieuses de ses célèbres méthodes et produits universellement réputés.

DU 3 AU 15 OCTOBRE

### Le temps

Dimanche dernier, encore, on se plaignait de la lourde et accablante température qui sévissait.

Lundi, sans transition, la température fut plutôt froide. Le thermomètre qui marquait 27 degrés de veille, était tombé à 11. Les journées de mardi, mercredi et jeudi furent presque fraîches.

L'antenne annonçait un peu trop brutalement son arrivée : de la pluie, du froid.

Vendredi, cependant, le soleil à daigné reparaitre. Il faut espérer qu'il présidera aux vendanges qui vont avoir lieu dans quelques jours.

### Défaut de plaque

Pour défaut de plaque d'identité à leur bicyclette, procès-verbal a été dressé à Mme Margot Méline, cultivatrice à Milhac ; M. Lamothe, de St-Michel-Loubéjous ; M. Roy, à Fontanes, M. Bonjou, à Belmont.

### Accidents du travail

M. Dalot, 25 ans, maçon chez M. Cambolives, en démolissant un échafaudage a heurté un mardier et s'est blessé à la jambe.

M. Loublanchez Jean, garçon de salle chez M. Laporte, restaurateur, a reçu une forte contusion dorsale.

M. Sircat Joseph, chauffeur au P. O., s'est blessé en tombant de sa machine.

M. Louradour Aimé, apprenti cuisinier, à l'Hôtel des Ambassadeurs, s'est piqué au doigt.

Mlle Louise Jarguel, employée aux docks de l'alimentation s'étant trouvée coincée entre des caisses, a reçu des contusions dans les reins. 20 jours d'incapacité de travail.

### Madame et Monsieur BOURJADE, Professeurs de Musique, 1<sup>er</sup> Prix du Conservatoire de Toulouse, informent leurs élèves de la reprise des cours et leçons à dater du 1<sup>er</sup> octobre. 24, rue de la Préfecture, CAHORS.

### Les Salons de Coiffure NINY ET ROGER

informent leurs aimables clientes qu'elles continuent, pendant tout le mois d'octobre, les démonstrations des produits de la Société d'Hygiène Dermatologique de Vichy.

Un salon spécial de Vichy d'être aménagé, et Madame NINY, spécialisée dans les traitements dermatologiques depuis de nombreuses années, recevra elle-même gracieusement toutes les personnes désirant conseils et précisions sur les soins de Beauté.

### EDEN

SAMEDI  
DIMANCHE (matinée et soirée)

A 21 heures.  
ACTUALITÉS PARLANTES FOX-MOVIETONE.  
MAGAZINE PARAMOUNT, Revue parlée, UNE IDÉE DE GENIE, avec le petit Jean MERCANTON.  
LES VOISINS, comédie parlée avec DREAN.

SILENCE, sketch parlé avec Marfa DHERVILLY et Prince RIGADIN.  
BIMBO BANDIT, dessin animé sonore, vers 21 h. 30.

Marie BELL  
de la Comédie Française

### DANS LA CHANCE

Fernand FABRE, Française ROSAY, Pierre DEGUINGUAND, Madeleine GUTTY et Marcel ANDRÉ.

### LA SEMAINE PROCHAINE à partir du mardi deux programmes

### PROCHAINEMENT Réouverture de la saison 1932-33

### Le Congrès s'amuse

## Les Sports

### AVIRON CADURCIEN

C. A. V. (2) contre A. C.

Dimanche aura lieu sur la pelouse du Stade Lucien-Desprat le match qui opposera l



**CRAIGNEZ...**  
 les expériences pour votre linge!  
 la Lessive Phénix — créée il y a 53 ans — a lavé des montagnes de linge, elle n'a jamais détérioré un seul mouchoir.  
**LESSIVE PHÉNIX**  
 la 1<sup>re</sup> J. S. COO... la 1<sup>re</sup>

**Arrondissement de Cahors**

**Albas**  
 Compatriote. — Notre compatriote M. le docteur Dulac, qui était installé à Albas, va nous quitter pour prendre possession du poste de médecin des dispensaires antituberculeux du Haut-Quercy, à Figeac.

**Puy-l'Évêque**  
 Cours professionnels. — Les Cours professionnels de sténo-dactylographie reprendront mardi, 4 octobre, à 16 heures. Pour les inscriptions, s'adresser à Mme la Directrice de l'École publique de jeunes filles.

**Montgesty**  
 Décès. — Nous avons appris avec un bien vif regret le décès survenu à Cahors de Mlle Cayrac, fille de notre sympathique instituteur.

On nom de toute la population de Montgesty nous présentons à M. et Mme Cayrac, de bien sincères condoléances. — Jules DELPORT.

**St-Cyprien**  
 Le chassais. — Les triennes qui, tous les ans, précèdent à la cueillette et à l'emballage du chassais sont déjà arrivées. Cependant, l'année est en retard et si l'expédition est déjà commencée, elle ne battra son plein que vers le 1<sup>er</sup> octobre.

En général, les fruits sont beaux et méritent d'être appréciés. Cependant, les courtiers qui parcourent les propriétés de la région se tiennent sur la réserve et offrent des prix notablement inférieurs aux cours pratiqués à Moissac, qui sont de 110 à 140 francs les 50 kilos.

Dans certaines communes de notre canton, on paraît très mécontent de telles offres.

Il n'y a pas mal de propriétaires qui refusent nettement les cours trop bas offerts par les courtiers et préfèrent apporter directement leur récolte à Moissac.

D'autre part, d'autres propriétaires ont décidé de mettre les chassais dans la cuve ce qui augmentera la quantité de vin.

**Lacapelle-Cabanac**  
 Probité. — M. Denué, facteur à Lacapelle-Cabanac a trouvé sur la route un portefeuille contenant une assez forte somme. Il s'est empressé de rechercher le propriétaire qui était M. Chaudruc, en villégiature à Lacapelle, chez M. Lousser, son beau-frère.

M. Chaudruc a vivement remercié M. Denué.

**Duravel**  
 Nécrologie. — Alors que notre cité espérait fêter dans 2 ans le centenaire de Mme Vve Lavelle (Antoinette), mère et belle-mère de nos compatriotes Mme et M. David, la mort l'a ravie subitement à l'affection des siens, le 27 courant.

Une assistance nombreuse et recueillie faisait cortège à sa dépouille, témoignant ainsi de l'unanime sympathie qu'elle inspirait à tous par sa honnêteté, son accueil toujours souriant malgré son grand âge, ses gaies réparties empreintes de bon sens et d'à-propos.

Sauf d'aillieurs, ses jambes, qui lui refusaient la marche, elle avait conservé toutes ses facultés.

**Prayssac**  
 Légion d'honneur. — Des instituteurs et institutrices, des anciens élèves, des amis, ont décidé d'offrir un banquet à M. Gipouli, directeur du Cours Complémentaire, à l'occasion de sa nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur. Ce banquet aura lieu le 15 octobre 1932, à midi, dans la cour de l'école des garçons.

Nous avons le plaisir d'annoncer qu'il sera présidé par M. de Monzie, Ministre de l'Éducation Nationale. Le prix en est fixé à 30 francs. Un Comité d'organisation, dont nous ferons connaître prochainement tous les noms, est en formation.

Pour les inscriptions au banquet, on peut se faire inscrire immédiatement chez M. Péliissier Alfred, premier adjoint au maire de Prayssac, ou chez M. Barri, instituteur à Prayssac, ou chez M. Béruit Clédonis, P.T.T., à Prayssac.

Les instituteurs et institutrices qui participeront au banquet sont déjà autorisés par M. l'Inspecteur d'Académie à reporter les paiements au samedi au jeudi d'après.

**Grand Epicerie de Paris**  
**PRODUITS F. POTIN**  
 Maison Salgues-Bellencontre  
 Cahors, rue Maréchal-Foch, Tél. N° 3  
 GRANDE VENTE RÉCLAME

A l'occasion des vendanges, il sera vendu mille kilos de fromage de Laguiole, qualité surchoix, au prix de 4 fr. 50 la livre.

**Arrondissement de Figeac**

**Figeac**  
 CONCOURS AGRICOLE DU 29 OCTOBRE (Jour de la 2<sup>e</sup> foire mensuelle)

Le Bureau du Comice agricole s'est réuni à la Mairie de Figeac, samedi dernier à 10 heures sous la présidence de M. Gay, Directeur des Services agricoles, afin d'arrêter toutes les dispositions à prendre en vue de l'organisation de ce concours qui a pour objet d'encourager l'élevage des animaux reproducteurs ainsi que la production agricole, horticole et maraîchère.

Avec l'aide de subventions de l'Office agricole départemental, de la ville de Figeac, des communes du canton et du Comice lui-même, des primes importantes dont la liste sera publiée très prochainement seront attribuées aux propriétaires de taureaux, vaches pleines ou suitées, taureaux laitiers, vaches laitières, veaux de lait, verrats et truies, bœufs et brebis, juments poulinières ou mûllissières suitées.

Les produits agricoles, horticoles ou maraîchers ont retenu l'attention de la Commission d'organisation ainsi que tout ce qui touche à l'apiculture et à l'aviculture dont le développement souhité a besoin d'être aidé.

Cette manifestation agricole qui, d'après les données que nous possédons sera toute facilitée pour se dérouler sur la vaste esplanade du Foirail qui reçoit,

les jours de foire, les animaux de la race ovine et de la race porcine.

Ajoutons que, malgré le caractère un peu restreint de ce concours, les constructeurs de machines agricoles ont intérêt à y présenter leurs appareils. Nous sommes en effet persuadés que, en dehors des exposants, de nombreux agriculteurs qui viendront à Figeac à l'occasion de la 2<sup>e</sup> foire mensuelle seront heureux de visiter les machines agricoles dont ils reconnaissent de plus en plus la nécessité.

Dès maintenant et jusqu'au 25 octobre les demandes d'inscription sont reçues au siège du Comice, Mairie de Figeac.

**Banquet.** — Les hommes de la classe 1892 voulant fêter leur 40<sup>e</sup> anniversaire, ont décidé de se réunir en un banquet fraternel qui aura lieu le 9 octobre.

Prière de se faire inscrire chez le camarade Valet, chaudronnier, jusqu'au 5 octobre.

**Harmonie « Les Artistes Réunis ».** — Les cours de solfège reprendront le 3 octobre à 8 heures du soir. Les jeunes gens qui désirent les suivre se feront inscrire au siège de la Société à la date indiquée. Ils devront être accompagnés de leurs parents.

**Etat civil du 16 au 30 septembre.** — Naissances : Cosnier, Yvette-Marguerite ; Péguérié, Marguerite-Laurence ; Beulaguet, Pierre-Marcel ; Beauville, Jean-Cyprien.

**Mariage :** Théronel Raymond-Jean-Marie et Déchamp Reine-Marguerite-Bathilde.

**Décès :** Péret Jeanne-Madeleine, 22 ans ; Brel Jacques, 75 ans ; Lagarrigue Euphrasie, épouse Malbec, 55 ans ; Despeyrou Jacques, 68 ans ; Bonhomme Julie, épouse Cayssac, 66 ans.

**Service des pharmaciens.** — Aujourd'hui dimanche, le service sera assuré par la pharmacie Barlat, rue Gambetta.

**Chemins vicinaux.** — Fourniture de pierre. En vue de la fourniture de 650 mètres cubes de pierre brute pour les chemins vicinaux dépendant de la commune de Figeac, les entrepreneurs sont invités à prendre connaissance du Cahier des Charges à la Mairie et de présenter leurs offres de prix avant le 6 octobre, dernier délai.

**Tribunal correctionnel.** — Le tribunal avait condamné à 1 an de prison pour escroquerie, abus de confiance et grivèlerie, le nommé Davoust, 38 ans, de Clermont-Ferrand. Davoust qui avait fait défaut a relevé appel de ce jugement. Il est condamné à 8 mois de prison.

**Vol.** — Antonio Carneiro, 33 ans, sujet portugais, est condamné à 15 jours de prison pour vol d'objets vestimentaires.

**Chasse.** — Daniel Gouzo, de St-Laurent-les-Tours a chassé en temps prohibé. Il est condamné à 100 francs d'amende, 115 francs pour permis général, 200 francs pour la remise de l'arme.

**Pêche.** — Les sieurs Mérignac, Neyrou, Ravary, péchaient la nuit. 400 francs d'amende à chacun.

**Élections sénatoriales.** — MM. Loubet, Fontanille et Garrigou, sénateurs sortants, ont donné jeudi matin une réunion à laquelle étaient convoqués les délégués sénatoriaux du canton de Cahors. L'accueil fait à nos honorables sénateurs a été des plus cordiaux et leur réélection n'est qu'une simple formalité.

**Rectification.** — Dans notre compte rendu de la fête nautique sur le Lot, nous avions dit que le canot automobile lui appartenait et qu'il l'avait piloté lui-même. M. Pons nous prie de dire que le canot qu'il a amené, par camion, était la propriété de M. Babouline, de Cahors, concessionnaire du moteur Johnson, et que c'est lui-même qui le pilota. Nous ne pouvons que remercier M. Babouline du plaisir qu'il nous a donné et nous souhaitons partout le même succès qu'à Cahors.

**Latronquière**  
 Hyménée. — Ces jours derniers, a été célébré le mariage de Mlle Vermande avec M. Renac, de Sénéillac. Nous adressons aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur.

**St-Bressou**  
 Tombée de charrette. — Mme Irma Descargues, est tombée d'une charrette de foin. Elle a été fortement contusionnée à la tête.

Nous lui souhaitons prompt rétablissement.

**Saint-Céré**  
 Comice agricole. — Le Comice agricole de St-Céré informe le public que le concours aura lieu le 22 octobre, aux heures et emplacements suivants :

A 9 heures : veaux gras (Jardin public) ; à 10 heures : taureaux reproducteurs (place Jean-Jaures) ; à 10 h. 30, race porcine (foirail des pores) ; à 11 heures, race chevaline (Sol de la Crémaille).

Les animaux qui ne seront pas enregistrés aux heures indiquées, seront refusés.

**Arrondissement de Gourdon**

**Gourdon**  
 Foire du 9 octobre. — Le 9 octobre, tombant un dimanche cette année, la foire aura lieu le samedi 8 octobre courant.

**Légion d'honneur.** — Nous apprenons avec plaisir que M. de Fontenille, maire de Soucirac, grand mutilé de guerre, vient d'être promu officier de la Légion d'honneur. Nos bien sincères félicitations.

**Conseil municipal.** — Le Conseil municipal de Gourdon s'est réuni en session ordinaire jeudi dernier. Il a voté le budget primitif de 1933. Il a, en outre, pris quelques décisions touchant l'embellissement de notre cité.

**Cirque Péri.** — Nous annonçons la venue prochaine, dans notre ville, du Cirque Péri, qui nous arrive avec une grande renommée.

**Union Sportive.** — Lire à la rubrique « Les Sports ».

**Gramat**  
 Le service d'eau potable. — Lire à la « Chronique du Lot ».

**Déagnac**  
 Mauvaises habitudes. — Avec le temps, l'administration des Tabacs est devenue moins fatigante et les agents préfèrent tendre de plus en plus à accorder aux planteurs les plus grandes facilités possibles. Et les agents du service de culture, aussi conciliants qu'il se peut avec les planteurs locaux.

Les relations de service de ces agents avec les planteurs seraient encore meilleures s'ils n'avaient pas à se défier des mauvaises habitudes que conservent quelques planteurs « rouspéteurs » qui ne tiennent aucun compte des recommandations qui leur sont faites.

Ces états, heureusement peu nombreux, ne veulent rien savoir. Les règlements ? Ils s'en foutent pas ; De l'administration ? Ils ne connaissent que le guichet du receveur-payeur, dont ils s'écartent encore en marmonnant. Mais tout a une fin. C'est ainsi que quelques-uns de ceux-ci, qui n'avaient tenu aucun compte des avis donnés pour écimer les plantations dans les délais fixés, ont été désagréablement surpris par la visite d'un inspecteur principal, venu de Paris pour constater la tenue des plantations et s'assurer que les porte-graines n'étaient pas atteints de maladies. Ces mauvaises habitudes, ces manquements nuisent à l'ensemble des planteurs. Ils servent d'exemple à l'Administration pour combattre les plus légitimes revendications. Et c'est ça qui est déplorable !

**« PARIS-ÉLÉGANT »**

12, Rue Maréchal-Joffre — CAHORS

**GILLET**

LE TAILLEUR EN VOGUE

habille chic et à des prix avantageux

COMPLETS-PARDESSUS

450<sup>fr.</sup>, 495<sup>fr.</sup>, 550<sup>fr.</sup>, 595<sup>fr.</sup>, 625<sup>fr.</sup>

LIVRAISON RAPIDE — TRAVAIL SOIGNÉ

**Souillac**  
 Nos compatriotes. — Nous apprenons avec plaisir que notre excellent et distingué compatriote, M. Pierre-Germain-Marie-Gaston Simon, capitaine d'état-major d'artillerie, école supérieure technique de l'artillerie, est nommé chef d'escadron.

M. Simon est un des fils de l'ancien percepteur de Salvac, qui a laissé d'excellents souvenirs en notre ville.

**Madame de VALON, professeur de musique au Lycée Gambetta, reprendra ses leçons de piano à partir du 1<sup>er</sup> octobre.**  
 Se faire inscrire chez Madame de VALON, rue des Hortes, n° 5.

**POUR LA RETENUE DES CRESSIES**  
 Parents, vous trouverez à la CHAUS-SURE CAMILLE, 65, Boulevard Gambetta, des chaussures spéciales pour écoliers, à semelles cuir, uskide ou crêpe. Des articles d'hiver pour dames et hommes. Des chaussures spéciales imperméables pour la chasse. Tous nos articles défient la concurrence par la qualité et les prix.

5 0/0 aux mutilés.

**A CÉDER COMMERCE DE MERCERIE**  
 Situé en plein centre  
 S'adresser AU CAMELIA, 5, rue Nationale.

**Ecole Professionnelle**  
 Sténo-dactylo-français  
 Cours tous les jours  
 PLACEMENT GRATUIT  
 Madame LARMET, prof., diplôme Institut International de Sténo, 11, avenue de la gare, CAHORS.

**DAME PRENDRAIT EN PENSION**  
 Élève du lycée ou toute autre école  
 S'adresser au Bureau du Journal

**A CÉDER A CAHORS BUREAU DE TABACS**  
 Le plus central et le mieux achalandé  
 S'adresser exclusivement à J. DEL-LARD, Cab. immobilier, 1, rue Joffre, CAHORS.

**ON DEMANDE Un apprenti fumiste**  
 Chez M. BOUYER, 3, rue Cathala-Couture, CAHORS.

**M. Diégo MARIN, tâcheron, plâtrier, 20, rue des Boulevards, CAHORS, informe le public qu'il se charge de tous travaux de plâtrage et tout genre de réparations. Prix modérés.**

**SUIS ACHETEUR**  
 chienne courante, ou briquette, extralancuse légère. Faire offre à M. DEL-SOL, rue du Salut, AURILLAC (Cantal).

**ALIMENTATION SARDA**  
 HALLE, CAHORS  
 LUNDI EN RECLAME  
 500 boîtes champignons de Paris, les 2 boîtes, 6 fr. 90. — 100 k. chocolat, marque Sarda, les 5 tablettes, 5 fr. — Beurre, 4 fr. la demi-livre. — Café Maset, 3 fr. 80 la demi-livre. — Huile, 2 litres 7 fr. 50. — Savon, 6 morceaux 5 fr. Lait à volonté, 1 fr. 10 le litre.

**AUX BONNES AFFAIRES**  
 Pour renouvellement de son stok, la Maison CAMBRAY fils met une série de sièges en réclame, en beau velours ciselé, à 230 fr. Les chaises assorties à 140 fr. la paire.  
 Hâtez-vous. Il n'y en a pas pour tout le monde !!!

**Scierie électrique Valentré**  
 M. IMBERT, 9, Place du Marché  
 Sciage à façon. Prix réduits  
 Vente charpente et parquets  
 Bois de chauffage, coupe pour poêle et cuisinière, à 40 fr. le stère à domicile.

**CHAUFFAGE FAURE-REVIN**  
 Cuisinières tout fonte émaillées à partir de 395 francs  
 20, avenue de la Gare, CAHORS

**PARFUMERIE GÉNÉRALE**  
 Tous produits de beauté  
 Tous parfums, toutes marques  
 L. ALPHONSE, à Cahors  
 Dépositaire, distillateur de parfums Super-Cologne, à la lavande du Mont St-Cyr et au gui de Padirac  
 NOTA. — Les commandes, reçues par téléphone n° 79, sont livrées à domicile ou expédites franco.

L'Eau de Lavande (sous-produit de la distillation), est offerte gratuitement aux clients. Importantes primes et vente réclame sans précédent pendant 8 jours.

**HALLES DE CAHORS**  
 Charcuterie DELMAS  
 MARDI 4 OCTOBRE  
 Il sera vendu en réclame :  
 Saucisse fraîche, pur porc, 7 fr. 50 le demi-kilo.  
 Huile de table (surfine), 3 fr. 75 le litre.  
 Café extra (Le Mexicain), 2 fr. les 125 grammes.  
 500 kilos pâtes alimentaires extra, à 4 fr. 50 le kg.  
 Tous les jours, nouvelle vente réclame.

**REMERCIEMENTS**  
 Madame et Monsieur CAYRAC, Instituteurs, leur fille Josette et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné leur présence, malgré les difficultés de l'époque présente, son programme d'action républicaine et de paix.  
 Signé : HERRIOT

**« Radiola »**  
 le compagnon de tous les instants  
 Demandez une démonstration gratuite à votre domicile. Elle sera plus éloquent que tous nos arguments.  
 Garantie des appareils et des lampes

**REPONSE DE M. HERRIOT**  
 M. de Monzie, Président du Conseil général du Lot, a reçu le télégramme suivant de M. Herriot en réponse à l'adresse votée par l'Assemblée départementale.

« Je remercie le Conseil Général du Lot pour l'adresse si cordiale qu'il a bien voulu me faire parvenir et qui raviverait encore, s'il en était besoin, l'impérissable souvenir que je garde des manifestations de Gramat et de Figeac.

L'Assemblée départementale peut être assurée que le Gouvernement ne négligera rien pour réaliser, malgré les difficultés de l'époque présente, son programme d'action républicaine et de paix.

**COLETTE CAYRAC**

**GROS FAU-CAUSSE DÉTAIL**

FOURREURS-PELLETIER -- RODEZ

MÉDAILLE DE VERMEIL 1921

Ont l'avantage de vous informer que l'ouverture de leur succursale, 55, B<sup>rd</sup> Gambetta, à Cahors, est fixée au 1<sup>er</sup> OCTOBRE; ils vous rappellent qu'étant fabricants, ils peuvent vendre à des prix sans concurrence, des fourrures de première qualité.

**LE PLUS BEAU CHOIX**

MAISON DE CONFIANCE FONDÉE EN 1913

APPRÊTS - TEINTURES - TRANSFORMATIONS - RÉPARATIONS

NATURALISATION -- ACHATS DE SAUVAGINS

**PHONOGRAPHES**  
 DISQUES  
 COLUMBIA-PATHÉ  
 ODÉON-SALABERT  
 Agent exclusif de «La Voix de son Maître»  
**P. FRANCÈS**  
 36, Boulevard Gambetta, CAHORS  
 VOUS OFFRE :

1 PHONOGRAPHE de grande marque  
 12 DISQUES des plus grandes firmes soit 24 morceaux au choix  
 1 CLASSEUR à DISQUES  
 1 BOITE DE 200 AIGUILLES  
 1 BROSSÉ à DISQUES

POUR 455 Francs

**PIANOS -- LUTHERIE**  
 Réparations - Échanges - Vente à Crédit

Samedi 1<sup>er</sup> octobre  
 OUVERTURE DU RESTAURANT  
 « AU NOUVEAU VATEL »  
 Place du Théâtre

**LES MEILLEURS FUSILS**  
 Les meilleurs CAROUCHES sont toujours vendus par l'armurier professionnel N. BESSON, fabricant d'armes, CAHORS.

**HORLOGERIE**  
 Et toute mécanique de précision  
 H. FABRE, ouvrier diplômé  
 Horloger de la ville  
 12, rue St-James, Cahors

Se tient à votre disposition pour vos réparations de montres, de pendules et horloges, même de mouvements anciens et compliqués.  
 Atelier spécial pour les réparations d'horloges de clocher et de machines à coudre.

**ENTREPOT GENERAL**  
 d'Eaux Minérales  
 TOUTES LES SOURCES  
 LIVRAISONS DANS TOUT LE DÉPARTEMENT  
 Louis RELHIE  
 Successeur de M. B. GRELET  
 CAHORS, Téléphone 287

**A VENDRE**  
 aux environs de Montauban  
 Propriété en bon rapport  
 toute culture, prés, vigne, chasselas, grands bois et 60 gres chênes sur pieds ou coupés.  
 S'adresser à M. DELPECH, Mécanicien P-O  
 14, rue de l'Université, Cahors.

**SERVICE DE VILLE**  
 M. LAGARRIGUE informe le public qu'il continue LUI-MÊME à assurer le service de ville et qu'il s'est séparé de son ancien chauffeur depuis le 15 septembre.

**Prrière de ne pas confondre**  
 Pour les départs et commandes s'adresser TOUJOURS au Bureau de Tabacs, 24, Boulevard Gambetta.  
 Transport de bagages avec camionnette

**« LE CAPITOLE »**  
 Restaurant, Brasserie, Dancing  
 L. BAILLAGOU, Propriétaire  
 45, rue du Maréchal-Foch, VERSAILLES  
 Le meilleur accueil aux Compatriotes Lotois  
 OUVERTURE  
 d'un Atelier de Repassage  
 de tout linge et toutes soieries  
 glaçage américain  
 Travail soigné exécuté rapidement  
 PRIX MODERES  
 Mme BILLET, 13, rue Pégéry, Cahors.

**A VENDRE**  
 1 lit et 1 voiture d'enfant  
 S'adresser chez Mme SAUVAT, Place Galdemar, CAHORS.

**IBBS**  
 TOILETTE  
 Une pâte d'une pureté absolue, un parfum discret mais tenace, font du Gibbs Toilette un savon idéal bienfaisant pour la peau.  
 Un outillage moderne, une énorme production, permettent de vendre ce merveilleux savon à un prix économique de 2 Fr.

**IBBS**  
 TOILETTE  
 2 Fr

**IBBS**  
 TOILETTE  
 2 Fr

**IBBS**  
 TOILETTE  
 2 Fr

**IBBS**  
 TOILETTE  
 2 Fr

**IBBS**  
 TOILETTE  
 2 Fr

**IBBS**  
 TOILETTE  
 2 Fr

**IBBS**  
 TOILETTE  
 2 Fr

**IBBS**  
 TOILETTE  
 2 Fr

**IBBS**  
 TOILETTE  
 2 Fr

**IBBS**  
 TOILETTE  
 2 Fr

**IBBS**  
 TOILETTE  
 2 Fr

**IBBS**  
 TOILETTE  
 2 Fr

**IBBS**  
 TOILETTE  
 2 Fr

**IBBS**  
 TOILETTE  
 2 Fr

**IBBS**  
 TOILETTE  
 2 Fr

**IBBS**  
 TOILETTE  
 2 Fr

**IBBS**  
 TOILETTE  
 2 Fr

**IBBS**  
 TOILETTE  
 2 Fr

**IBBS**  
 TOILETTE  
 2 Fr

**IBBS**  
 TOILETTE  
 2 Fr

**IBBS**  
 TOILETTE  
 2 Fr

**IBBS**  
 TOILETTE  
 2 Fr





Si le sommeil vous fuit, c'est que l'épuisement nerveux vous gagne

L'insomnie est le supplice des surmenés, des nerveux, des agités qui, toujours inquiets, toujours « sous pression », ne connaissent plus le repos.

Et le sommeil artificiel n'est guère qu'une solution empirique, car il ne s'agit pas, en la circonstance, d'engourdir les nerfs, mais de les apaiser en rétablissant leur équilibre.

C'est pourquoi les Pilules Pink, ce puissant rénovateur des forces nerveuses, réussissent toujours aussi remarquablement aux surmenés, à tous ceux dont les nerfs sont à « fleur de peau ».

D'autant que les Pilules Pink sont non seulement un tonique des nerfs particulièrement apprécié, mais encore un incomparable régénérateur du sang, dont, en effet, elles accroissent notablement la valeur vivifiante.

En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt : Phie P. Barret, 23, rue Ballu, Paris. 8 francs la boîte, 45 francs les 6 boîtes plus 0,50 de timbre-taxe par boîte.

TRAVAIL CHEZ SOI assuré sur machine à tricoter, catalogue gratis. — LAINES toutes nuances, Echant. gratis. — LA BOULEUSE 14, Quai d'Orléans, Nantes.

PLUS D'IVROGNES. Poudre JANEJO. Indivisible, sans goût, Boîte 10 fr. 60. Lab. JANEJO, JEUMONT (Nord). Amélioration rapide. Toutes Pharmacies.

MACHINES A TRICOTER types larg. Prix de fabrication. Catal. apprent. gratuits. LAINES toutes nuances, Echant. gratis. — LA BOULEUSE 14, Quai d'Orléans, Nantes.

ETUDE

Maitre François DIDIER, Avoué à Cahors, 41, boulevard Gambetta, 41

EXTRAIT D'UN

Jugement prononçant le divorce

D'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Cahors le 17 juin 1932, enregistré, expédié, notifié à avoué et signifié à partie.

Entre Madame Laurence BATTUT, épouse du sieur Justin ROUX, demeurant à Cahors, rue des Augustins, demanderesse au principal, défenderesse reconventionnelle par Maitre DIDIER avoué.

Et le sieur Justin ROUX, demeurant à Paris, 2, rue Dupin, défendeur au principal, demandeur reconventionnel par Maitre SÉGUY, avoué.

Il résulte : Que le divorce a été prononcé entre les époux BATTUT-ROUX au profit de la femme et au tort et griefs du mari avec toutes ses conséquences légales.

Cahors, le 22 septembre 1932. Signé : F. DIDIER, avoué.

Ce journal est en lecture dans le hall de l'AGENCE HAVAS 62, Rue de Richelieu, PARIS

Feuilleton de « Journal du Lot » 13

Le Seigneur Mystère ROMAN

par J. Joseph-RENAUD

CHAPITRE II

— J'ai dit : ça ne se rend pas !... Vous ne voulez pas me restituer mes bijoux et mon argent ?... — Bien sûr que non !... Non, mais des fois !...

— Monsieur, vous allez me les rendre !... tout de suite !... Il y avait une telle menace dans les yeux de Lucienne qu'Anselmo se hâta de dire :

— Mais comment voulez-vous que je fasse ?... J'ai été mettre les billets à ma banque à moi... Quant au reste c'est chez mon bijoutier, à qui j'ai demandé d'en estimer la valeur... J'suis un business-man... Je ne garde rien de précieux chez moi... — Mais vous avez certainement un reçu du bijoutier ?...

— Non !... Un reçu ?... Pour quoi faire ?... Mon bijoutier est honnête !... Lucienne, tremblante de fureur, s'écria :

— Alors, vous êtes un menteur... et pire encore peut-être !... vous

Tous droits réservés.

Confiez tous vos achats Confiez la préparation de vos ordonnances

au LABORATOIRE de la PHOSPHODE GARNAL

Grande Pharmacie Paul Garnal

en face le Théâtre

97, Boulevard Gambetta à CAHORS

ORGANISATION MODERNE

Prix les Plus Réduits aux Meilleures Conditions

APPROVISIONNEMENT SPÉCIAL

de BANDAGES HERNIAIRES et de CEINTURES VENTRIÈRES des modèles les plus variés et les plus perfectionnés

ACCESSOIRES DE PHARMACIE -- PRODUITS D'HYGIÈNE

-- ARTICLES DE TOILETTE -- EAUX DE COLOGNE --

PRODUITS DENTIFRICES : Elixirs, Pâtes et Poudres

BROSSES A DENTS de toute marques et de tous modèles

La plus grande variété d'Approvisionnements de toutes sortes

Organisation et Approvisionnements modernes

Réorganisation complète

Bibliographie

L'OPINION

Journal de la semaine

Paraissant tous les samedis

8, rue des Beaux-Arts, Paris, VI<sup>e</sup> ar<sup>e</sup>

Sommaire du Samedi 24 Septembre 1932

Editorial. — Affaires extérieures : Réponse française à la note allemande ; Charles-Maurice Bellel. — Ce qu'on dit. — Affaires intérieures : La Prévenc électorale ; Pierre de Pressac. — Littérature : Témoignage sur une amitié ; Robert Bourgeois-Paileron. — Le centenaire de Walter Scott ; Walter Scott à Paris ; A. Chesnier du Chesne. — Walter Scott et son traducteur ; Manuel Gahisto. — Chronique internationale : La Révolution sent la craie ; André Thérive. — Enquêtes et Voyages : Les cent draps ou qu'appelez-vous progrès ? (Suite) ; Paul Heuzé. — Mémoires et documents : La fin du « Boulevard du Crème » ; Edouard Deverin. — Art et Curiosité : Défense de l'art religieux moderne ; Henri Clouzot. — Voyages : La catastrophe de Sayne ; Hippolyte Bousac. — Chronique hippique : Jika. — La Bourse.

Larousse Mensuel

Sommaire du n° 307. — Septembre 1932

Journal d'Eugène Delacroix, par M. Claude Barjac. — Elektra, par M. André Ceuroy. — Etalon or et bimétallisme, par M. de Vaugely. — Correspondance inédite du marquis de Ferrières, par M. Claude Barjac. — La Gravure française depuis 1900, par L. Clément-Jannin. — Langage des animaux, par Mlle Goldsmith. — Albert Lebrun, par Léon Absenour. — Peintres français du XVIII<sup>e</sup> siècle, par Odette Dufoureaux-Latron. — Politique intérieure et extérieure, par M. Jules Gerbault. — La Rose d'or, par M. R.-A. Weigert. — Sémité et raffinement, par M. Jean Hesse. — Théophile-Alexandre Steinlen, par M. Maximilien Gauthier. — La Truffe, par M. P. Dillhoff. — Le mois littéraire, scientifique, historique et juridique, cinématographique, théâtral, musical et artistique, 37 gravures, 1 planche en noir. Mots croisés. Le numéro, 4 fr., chez tous les libraires et Librairie Larousse, 13 à 21, rue Montparnasse, Paris (6<sup>e</sup>).

Chemin de fer de Paris à Orléans

Chemin de fer d'Alsace et Lorraine, Est, Etat, Midi, Nord, P.O., P.L.M., Algériens P.L.M., Algériens Etats, Tunisiens, Sfax et Gafsa.

BILLETS DE FAMILLE D'ALLER ET RETOUR FRANCE, ALGERIE, TUNISIE

Sur demande faite quatre jours à l'avance, des billets d'aller et retour spéciaux de 1<sup>re</sup> 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sont délivrés dans toutes les gares des réseaux d'Alsace et Lorraine, Est, Etat, Nord, P.O., P.L.M. et Midi, pour toute gare des réseaux algériens de l'Etat et du P.L.M., des Chemins de fer tunisiens et de Sfax à Gafsa ou vice-versa, sous condition d'un parcours aller et retour d'au moins 200 km. sur les réseaux métropolitains.

Trois membres au moins de la famille — dont le chef de famille ou sa femme — doivent se déplacer. Dans ce minimum, deux enfants de 3 à 7 ans ne comptent que pour un voyageur ; les enfants jusqu'à 3 ans et les domestiques n'entrent pas en ligne de compte pour la constitution du minimum.

Ces billets donnent droit au transport en chemin de fer en France, Algérie, Tunisie.

Les ports d'embarquement ou de débarquement doivent être Marseille, Sète, Port-Vendres, Alger, Bône, Bougie, Oran, Philippeville, Bizerte, Tunis, Sousse, Sfax ; ils peuvent être différents à l'aller et au retour.

La validité des billets varie de 45 jours à 4 mois, suivant l'époque de leur émission.

La 1<sup>re</sup> personne paie le plein tarif ; la 2<sup>e</sup> bénéficie d'une réduction à l'aller et au retour de 25 0/0 ; la 3<sup>e</sup> d'une réduction de 50 0/0 ; la 4<sup>e</sup> et les suivantes d'une réduction de 75 0/0.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser aux Bureaux de renseignements et bureaux de ville des grands réseaux de Chemins de fer français, aux agences de voyages, etc...

Chemins de fer de Paris à Orléans de l'Etat et du Midi

Billets d'excursions à prix réduit

La compagnie d'Orléans, d'accord avec le réseau du Midi, délivre toute l'année des billets individuels d'excursion à itinéraires fixes en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes, avec faculté d'arrêt, pour les régions ci-après :

1<sup>o</sup> Paris à Bordeaux, la Côte basque, les Pyrénées et retour par Bordeaux, ou vice-versa ; 2<sup>o</sup> Paris à Bordeaux, la Côte basque, les Pyrénées et retour par Toulouse, ou vice-versa ; 3<sup>o</sup> Bordeaux à la Côte basque, les Pyrénées et retour à Bordeaux, ou vice-versa ; 4<sup>o</sup> Bordeaux à la Côte basque, les Pyrénées et retour à Montauban, ou vice-versa.

Il est délivré pour les itinéraires 3<sup>o</sup> et 4<sup>o</sup>, au départ de toutes les gares des réseaux d'Orléans et du Midi des billets spéciaux complémentaires à prix réduit,

de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes, pour gagner ou quitter ces itinéraires à Bordeaux ou à Montauban.

Les billets fixes et complémentaires sont valables 33 jours avec faculté de prolongation de deux fois 15 jours.

Pour plus amples renseignements s'adresser : aux gares des réseaux intéressés ; à l'Agence Orléans-Midi, 16, Boulevard des Capucines ; à l'Agence P.-O., 126, Boulevard Raspail ; à la Maison de France, 101, avenue des Champs-Élysées, à Paris ; aux Agences de Voyages.

Une Agence de Voyageurs

126, Boulevard Raspail, à Paris

Il est rappelé au Public que, pour faciliter les déplacements, la Compagnie d'Orléans possède, 126, Boulevard Raspail (Téléph. : Littré 99-67) une Agence affectée au service des voyageurs.

Cette Agence délivre les diverses catégories de billets au départ de Paris pour toutes gares des réseaux d'Orléans, du Midi, du Nord, de l'Est et d'Alsace et de Lorraine et fournit tous renseignements

concernant les voyages sur ces réseaux. Elle donne suite dans la limite des places disponibles, aux demandes de locations de places dans les trains rapides et express au départ de Paris-Quai d'Orsay et Paris-Austerlitz (délai maximum : deux semaines soit 14 jours avant la date fixée pour le départ, ce jour compris).

D'autre part, du 1<sup>er</sup> Juin au 1<sup>er</sup> Octobre inclus, les bagages à destination du Réseau d'Orléans et de ses au-delà sont acceptés à l'enregistrement, à cette Agence, comme ils le seraient dans une gare ; en outre de la taxe afférente au transport par chemin de fer, il est perçu pour le transport de ces bagages, entre la dite Agence et la gare de départ, les prix ci après : un colis, 2 fr. ; par colis en sus du premier, 1 fr.

Cette Agence est ouverte tous les jours, sauf les Dimanches et jours fériés, de 8 h. à 12 heures et de 13 h.30 à 18 heures.

Imp. COURSLANT (personnel intéressé) Le Gérant : L. PARAZINES.

Etude de Maître L. NUVILLE, Docteur en Droit, Avoué à Figeac, Successeur de Maîtres VIVAL, MALRIEU & LOUBET

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Adjudication fixée au MERCREDI VINGT-SIX OCTOBRE MIL NEUF CENT TRENTE-DEUX, à QUATORZE HEURES, au Palais de Justice de Figeac, boulevard Président-Wilson,

Suivant exploit de Maître VERDIE, huissier à Saint-Céré, en date du vingt-trois juillet mil neuf cent trente-deux, dénoncé suivant exploit du même huissier, en date du premier août mil neuf cent trente-deux, le tout visé, enregistré, transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, le huit août mil neuf cent trente-deux, volume 195, numéro 33, par Monsieur le Conservateur qui a perçu les droits.

construite en pierres, couverte en ardoises, dite « Buffet de la Gare ».

a) avec rez-de-chaussée comprenant salle de débit, cuisine, petite salle à manger et à côté une remise ou cave ;

b) avec premier étage comprenant sur la remise trois petites chambres, et sur le reste du rez-de-chaussée quatre pièces.

Derrière la maison, une petite cour d'où un escalier, pierre, fer et bois, donne accès, au premier étage, à quatre pièces.

Sur la route nationale, un escalier en pierre monte vers un balcon sur lequel s'ouvrent les portes de communication avec trois chambres.

Cette maison paraît figurer sur le plan cadastral de la Commune de Saint-Céré, sous le Numéro 108 p, lieu dit l'Hôpital, contenance : un are, revenu impossible : six cent douze francs cinquante centimes.

2<sup>o</sup> Un jardin attenant à ce bâtiment et à la cour, entre vignes Paul LAPLEAU et pré VILLEDARY, d'une contenance d'environ deux ares, paraissant former partie du Numéro 108 p, section A, lieu dit « l'Hôpital » contenance quinze ares, vignes, revenu impossible seize francs quatre-vingt centimes, classe 1, à la matrice cadastrale de la Commune de Saint-Céré.

3<sup>o</sup> Une vigne en face, de l'autre côté de la route de Saint-Céré à Saint-Laurent-les-Tours, tenant à vigne de Mme Veuve LAVAYSSIERE et vigne de l'Hôpital de Saint-Céré, d'une contenance d'environ trois ares, paraissant être, sur la matrice cadastrale de Saint-Céré, partie de l'article 108 p, ou 109 p.

Les mutations n'ayant pas été faites au décès de l'ancien propriétaire, les immeubles ci-dessus décrits sont encore portés au nom de M. MISPOULE Hippolyte, cabaretier à Saint-Céré, et sont imposés au rôle des contributions foncières de la Commune de Saint-Céré, pour l'année mil neuf cent trente-deux, pour un revenu impossible de sept cent cinquante-deux francs cinquante centimes, pour la propriété bâtie et quarante-neuf francs trente-huit centimes pour la propriété non bâtie, ainsi qu'il résulte de la copie de la matrice cadastrale dont la teneur suit :

Table with columns: Nature de culture ou de propriété, Contenance, L. A. C., Lieu dit, N° du plan, etc. Rows include Maison Hangar, Vigne, Sol de maison, etc.

A défaut de concordance entre la situation des lieux et la matrice cadastrale, il paraît évident qu'une partie tout au moins des articles figurant à la matrice cadastrale ci-dessus appartient à des tiers, notamment à Monsieur PELERIN, négociant à Saint-Céré. Et le hangar figurant au même plan cadastral, sous la section A, Numéro 108 p, revenu impossible cent quarante francs, est peut-être représenté par le balcon situé au sommet de l'escalier en pierres mentionné dans l'article premier.

CAHIER DES CHARGES

Le cahier des charges, clauses et conditions, dressé par Maître Nuville, avoué poursuivant, pour parvenir à la vente desdits immeubles, a été déposé au greffe du Tribunal civil de Figeac, où chacun peut en prendre connaissance sans frais.

La publication dudit cahier des charges, fixée au vingt-trois septembre mil neuf cent trente-deux, a eu lieu à cette audience, et le jugement qui a donné acte de la lecture et publication dudit cahier des charges, a fixé l'adjudication desdits immeubles à l'audience du mercredi vingt-six octobre mil neuf cent trente-deux. En conséquence, il sera pro-

cedé, le mercredi vingt-six octobre mil neuf cent trente-deux, à quatorze heures, à l'audience des criées du Tribunal civil de Figeac, au Palais de Justice de Figeac, Boulevard Président-Wilson, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-dessus désignés, en un seul lot et sur la mise à prix ci-après.

FRAIS

Les frais de saisie immobilière et de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication.

Au cas de surenchère du sixième, les frais de première enchère, les frais de surenchère et tous ceux qui seront exposés pour parvenir à la vente sur surenchère, seront supportés par les saisis, mais seulement jusqu'à concurrence de la différence existant entre le prix de la première adjudication et celui de l'adjudication sur surenchère. Si le montant des frais de première enchère, de surenchère et de poursuite de vente sur surenchère est supérieur à cette différence, entre l'ancien prix et le prix nouveau, l'excédent desdits frais incombera à l'adjudicataire sur surenchère, qui en sera tenu en sus de son prix d'adjudication.

MISE A PRIX

Les immeubles ci-dessus désignés seront mis en vente, en un seul lot, sur la mise à prix de vingt mille 20.000 fr.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait à Figeac, en l'étude, par l'avoué soussigné, le vingt-quatre septembre mil neuf cent trente-deux. L. NUVILLE, Avoué.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître NUVILLE, avoué poursuivant, demeurant à Figeac, boulevard Président-Wilson, qui, comme tous ses confrères, avoués à Figeac, peut être chargé d'enchérir. Les enchères ne peuvent être reçues que par le ministère d'un avoué de Figeac.

CAHORS, IMP. COURSLANT.

que de vos menaces... Je veux mes bijoux... et vous allez me les rendre immédiatement... vous croyez m'effrayer avec mon mari ?... Eh bien ! c'est lui que je vais avertir... et il m'accompagnera chez le commissaire de police... Alors, si...

La fureur ébranlait sa voix. Elle s'arrêta, haleta quelques instants, puis reprit :

— Je vous donne deux minutes pour me remettre ce que je vous ai apporté tantôt... ou bien, gare à vous !... vous m'entendez ?... voulez-vous... voulez-vous... voulez-vous... ?

Elle cria, on pouvait l'entendre. Par prudence et ironie, Anselmo déclancha le ressort de son phonographe. L'appareil se mit à jouer un tango, ce « Bonjour, Madame » qui avait aussi souvent exaspéré le bon Carlos que le disque commandant les exercices physiques...

— Mon argent !... mes bijoux !... La voix de Lucienne dominait le nasillement du phonographe.

En ricanant, Anselmo se mit à danser en cavalier seul.

Alors, au comble de la colère, Lucienne saisit un long coupe-papier de bronze qui se trouvait sur la table et elle se jeta sur Anselmo, le bras levé...

CHAPITRE III

Ce même soir, le brave Carlos était rentré de bonne heure avec ses deux

fillettes, Catherine et Louise, qu'il avait menées chez un camarade entendre un concert radiophonique.

Les deux petites étaient des expertes en T. S. F., car, en leur pensionnat, à Bourg-la-Reine, chez les demoiselles Bauléon, il y avait un superhétérodyne L. L.

Au contraire, le « chanteur à voix » ignorait à peu près tout de la radiophonie. Aussi fut-il fier d'entendre les explications abondantes et dévouées que lui fournirent Louise et Catherine tandis qu'elles se couchaient.

— Oui, papa, on peut se servir d'une antenne ou d'un cadre comme on veut, pour recevoir les ondes, et alors...

— Mais dis-y donc, à papa, Louise, ce que c'est que les ondes...

— Papa, y sait bien... pas papa ?... les ondes, c'est ce qui amène de loin la musique, c'est ce qui l'arrête dans le cadre ou l'antenne... y en a des grandes et des petites et des moyennes... alors, on tourne une poignée, et puis une autre, et encore une autre, et alors, on entend la musique qui sort du haut parleur...

— Mais dis-y donc, à papa, Louise, ce que c'est qu'un haut parleur... Ecoute, papa, c'est comme un corne d'auto, mais y a pas besoin de ballon pour souffler dedans...

— Bien sûr, puisqu'y a des ondes... papa y comprend bien, va !... L'antenne, c'est une grande ficelle en fer qu'y

a sur la maison, et plus que la ficelle est longue et moins qu'y a de maisons autour et mieux qu'on entend la musique... Mais tout ça, papa, ça marche à l'électricité... et puis avec les petites lampes qu'on se sert pour ça, parce qu'elles ne s'allument pas assez pour éclairer la classe... on dirait des veilles comme y en a dans le dortoir... quelquefois on se met tout d'un coup à ne presque rien entendre, et Mademoiselle dit c'est du fendingue... Oh ! papa, y a Catherine qui dort déjà !... crois-tu ?...

— Eh ! bien, il faut en faire autant, Louise !...

— Bonssoir, papa !...

— Bonssoir... dors bien toutes les deux...

Il sortit de la chambre, ferma doucement la porte et s'installa dans la salle à manger pour fumer une pipe.

Pourvu que le pensionnat des deux gosselines rouvre bientôt et qu'il puisse les y renvoyer !...

Il chanta toute la semaine prochaine à Beauvais... Il ne pouvait manquer ces sept jours-là ! Sinon, comment payer le mois de sa femme au sanatorium ? Une fois, il avait envoyé l'argent avec trois jours de retard, et cela avait été toute une affaire... Une bonne maison pour les soins, mais dure pour l'argent...

Il fit mentalement des calculs : si nulle anicroche ne survenait, il avait devant lui assez d'engagements pour joindre les deux bouts pendant quatre mois... Cet appartement meublé

était trop coûteux pour lui, depuis que sa femme était partie... il n'avait pas besoin de trois pièces pour lui et, de temps en temps, les mômichonnes...

Mais si sa femme se mettait brusquement à s'ennuyer là-bas, dans le sanatorium, et qu'elle veuille venir passer quelques jours auprès de lui ?...

Ah ! malheur ! dire que son père à elle, un gros quinquaiier de Vire, refusait de l'aider, parce qu'elle avait épousé un chanteur !... A peine la belle-mère envoyait-elle, en cachette, quelques cadeaux pour Catherine et Louise...

Ce n'était pas une vie, ça... Etre sans cesse dans des trances à l'idée qu'il pourrait lui survenir quelque accident l'empêchant de travailler...

Prendre une assurance contre la maladie ?... Cela coûtait très cher et quand il s'agit de payer, la Compagnie fait toujours des difficultés...

S'il avait une bonne somme d'avance, par exemple une dizaine de mille francs qui le rassureraient, qui l'empêcheraient de se manger les sangs...

Et puis, avec de l'argent, il pourrait fréquenter un peu plus de monde, causer avec les auteurs et les compositeurs qui travailleraient d'avantage pour lui...

(A suivre)